



Déchets@Ressources 28

4 millions d'euros pour développer une filière industrielle textile en Wallonie

Face à l'essor de la fast fashion et à l'augmentation des volumes collectés depuis l'obligation de tri sélectif début 2025, la filière du textile usagé traverse une crise sans précédent. Pour soutenir les acteurs du réemploi et transformer ce défi environnemental en opportunité, le Gouvernement wallon va lancer un appel à projets de 4 millions d'euros, confié à W.ALTER (filiale de Wallonie Entreprendre).

L'objectif est de structurer une véritable chaîne de valeur circulaire sur notre territoire.

Cet appel s'adresse aux entreprises d'économie sociale, seules ou en partenariat, afin de financer des projets industriels matures capables de traiter au moins 3 000 tonnes de textiles par an grâce au tri avancé, au recyclage et à la transformation.

Cette initiative complète un plan d'action plus large déjà engagé, incluant une aide au stockage temporaire, une compensation de 151 € par tonne triée, l'exonération de la taxe d'incinération pour les refus de tri et la préparation de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) prévue pour 2028.

Une feuille de route pour les infrastructures de gestion des déchets

Le Gouvernement wallon a adopté ce jeudi 16 juillet sa feuille de route stratégique dédiée à l'avenir des infrastructures de gestion des déchets. Élaborée en concertation avec plus de vingt-cinq acteurs publics et privés du secteur, cette initiative décline le Plan Wallon des Déchets-Ressources (PWD-R) dans son volet "planification des infrastructures" et vient soutenir les ambitions de Circular Wallonia 2.0 pour renforcer la résilience économique régionale et encourager la réindustrialisation autour des matières secondaires.

L'objectif est clair : donner une priorité absolue à la prévention, au réemploi et au développement de nouvelles filières de recyclage.

Toutefois, face à l'absence d'alternatives technologiques pour certains flux spécifiques — comme les déchets contenant de l'amiante ou les résidus dangereux —, le texte prévoit une gestion particulièrement stricte et parcimonieuse des centres d'enfouissement technique. En assurant un suivi régulier des besoins et des capacités du territoire, la Wallonie veille ainsi à répondre aux principes européens de proximité et d'autosuffisance, tout en garantissant un traitement sûr et maîtrisé des déchets ultimes.

Appareils électroniques : cap sur le réemploi en Wallonie

Le Gouvernement wallon vient d'adopter en dernière lecture un nouvel arrêté encadrant la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), transposant ainsi les plus récentes directives européennes. Alors que nos appareils en fin de vie — du petit électroménager aux panneaux photovoltaïques — regorgent de matières précieuses mais aussi de composants sensibles, ce texte vient renforcer la Responsabilité Élargie des Producteurs. La grande avancée de cette réglementation réside dans la priorité accordée au réemploi avant tout recyclage : des critères stricts de tests et de contrôles permettront désormais de distinguer les appareils réparables des véritables déchets, un levier fort pour soutenir l'économie sociale et circulaire.

Côté collecte, si l'accès aux recyparcs demeure gratuit pour les citoyens, la sécurité des filières est renforcée pour contrer les risques d'incendie liés aux batteries au lithium, entraînant notamment l'interdiction des collectes de petits appareils électroniques au sein des établissements scolaires.